

Le lundi 22 février 2010, le vingt deux février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la Mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

Monsieur Franck GUREGHIAN
Madame Annie-Paule VAUDE
Madame Catherine DELAPLACE
Monsieur Yannick KERHARO
Monsieur Laurent MARECHEAU
Monsieur James COQUART
Monsieur Alain BOURDAIRE
Madame Nicole GLADE
Monsieur Claude SCRABALAT
Monsieur Hervé RENAULT
Madame Marie-Odile LECLERE
Madame Marie-France MOURLON
Monsieur Claude VIGNON
Monsieur Jean-Jack VELY
Monsieur Guy RIFFE
Monsieur Bernard GASSMANN
Monsieur Laurent DAUPHINOT
Monsieur Max BOIRAME
Monsieur Michel ARNOULD
Monsieur Patrice MOUSEL
Monsieur Stéphane DORUCH
Monsieur Jean-Michel LIESCH
Monsieur Jacky FAUCHEUX
Monsieur Jean-Claude VAILLANT

Absents excusés suppléés

Monsieur André BLANCHARD, excusé, suppléé par Monsieur Alain DETIENNE
Monsieur Yannick HAVY, excusé, suppléé par Madame Nathalie SCOTTO D'ANIELO

Absent excusé

Monsieur Jérôme GILLE

Mme Catherine DELAPLACE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté.

N° 626
Orientations et réflexions budgétaires 2010
27 pour

Monsieur le Président par le biais de différents supports projetés à l'assemblée présente les orientations budgétaires 2010 à savoir :

- 1) Assurer le remboursement des annuités d'emprunts soit 100 090 € hors remboursement du prêt à court terme du budget annexe de 500 000 €.

- 2) Prendre en compte les dotations aux amortissements 2010 (97 260 €).
- 3) Maintenir le taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères pour 2010.
- 4) Compte tenu des restes à réaliser 2009, prévoir 155 000 € environ pour le renouvellement des mobiliers et matériels des différents services de la Communauté de Communes ainsi que pour les travaux à réaliser durant l'été dans les écoles (partie investissement).
- 5) Lancer les études pour la réhabilitation des écoles de Boulton sur Suipe en recrutant un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage (enveloppe de 100 000 € prévue en reste à réaliser 2009).
- 6) Poursuivre les programmes engagés concernant
 - le développement économique du parc d'activités Sohettes / Val des Bois,
 - l'entretien de la rivière Suipe,
 - la viabilisation du secteur économique du Val des Bois ainsi que les acquisitions foncières qui y sont associées.
- 7) Ajouter une somme de 800 000 € d'autofinancement pour les travaux à réaliser pour le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est.
- 8) Ajouter une somme complémentaire de 30 000 € pour les études à mener au niveau du territoire notamment en matière de développement économique.
- 9) Prévoir une enveloppe de 15 000 € pour la mise en place de la signalétique au sein de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.
- 10) Essayer de maîtriser au mieux l'évolution des charges de fonctionnement sachant que l'évolution des services rendus à la population progresse chaque année de façon non négligeable ce qui génèrera à terme un effet de ciseaux si nos recettes fiscales ne suivent pas le même niveau de progression.

Après en avoir débattu,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

ADOpte les orientations budgétaires 2010 telles que présentées

N° 627
Subvention exceptionnelle pour le tremblement de terre en HAÏTI
27 pour

Monsieur le Président soumet à l'assemblée délibérante la proposition du bureau d'accorder une subvention de 500 € pour le sinistre survenu en HAÏTI.

Il est mis l'accent sur le fait que cette subvention n'a pas pour but de parer à l'urgence mais de s'inscrire dans le temps au bénéfice des enfants.

Il est avancé l'idée de faire ce don au profit de la Croix Rouge

Près en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE D'OCTROYER une subvention de 500 € à la Croix Rouge au titre de la reconstruction en HAÏTI.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget 2010.

N° 628
Acquisitions foncières Parcelles ZB 33 et 48p
26 pour – 1 abstention

Monsieur le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes a l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées ZB 33 et 48 (partie) lieudit "La Fosse Pichet" pour une contenance de 6ha 86a 37ca sur la commune de Warmeriville appartenant d'une part à Madame Madeleine DETOUCHE et d'autre part à Monsieur et Madame Jean-Pierre DETOUCHE et situées sur les emprises de l'extension de la zone d'activités.

Ce parcellaire constitue une partie de la 4^{ème} tranche à viabiliser de ce secteur à vocation économique située le long du RD20 (partie commerciale)

Ces terres à usage agricole sont actuellement louées depuis le 1er mars 1979 par bail à long terme à la SCEA « les épinettes » (Monsieur et Madame Jean - Pierre DETOUCHE)

L'estimation des DOMAINES fait apparaître un prix global de 274 548 € (y compris l'indemnisation de l'exploitant).

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir les dites parcelles aux conditions suivantes :

- prix principal au propriétaire	223 070,25 €
- indemnités de l'exploitant	<u>55 417,52€</u>

PRIX TOTAL **278 487,77 €**

AUTORISE le Président à intervenir pour signer l'ensemble des pièces liées à ce dossier (promesse de vente, accord d'indemnisation, acte de vente, etc...)

La dépense sera inscrite au budget Annexe Zone d'activités du VAL DES BOIS » à l'article 6015.

N° 629
Convention cadre quadripartite de mise en réserves foncières compensatoires
27 pour

Monsieur le Président expose le projet de la collectivité :

- Afin de mettre en place une politique foncière cohérente sur un secteur agricole fortement impacté par des projets d'urbanisation, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay ont décidé de mutualiser leur stock foncier compensatoire sous convention Safer dans une seule convention cadre quadripartite de mise en réserves foncières compensatoires.
Les mises en réserves foncières compensatoires permettront de compenser les propriétaires ou exploitants agricoles concernés par les projets suivants :

- ✓ Création par la CCIRE de deux parcs d'activités pour une emprise d'environ 230 hectares sur les communes de Warmeriville, Isles sur Suipe, Pomacle et Lavannes.
- ✓ Extension du pôle I.A.R. sur les communes de Bazancourt et de Pomacle (emprise d'environ 10 hectares).

Pour ce faire les besoins fonciers agricoles compensatoires sont estimés à 250 hectares. Les surfaces pourront être utilisées dans le cadre de ces projets ou de tout autre projet émanant de la part de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe, la Communauté de Communes de la Plaine de Bourgogne ou de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epemay sur le territoire des Communautés de Communes signataires.

L'objet de la présente convention ci-annexée est donc de mandater la SAFER Champagne Ardenne pour :

- Examiner les conditions de maîtrise foncière d'une surface de l'ordre de 250 hectares,
- Proposer des surfaces qui permettent de compenser les propriétaires et les agriculteurs concernés par la réalisation des projets identifiés précédemment et pour lesquels la SAFER Champagne Ardenne est mandatée pour réaliser les dégagements d'emprises foncières.

La présente convention sera liée à une convention de prestation de services de négociation pour dégagement d'emprises foncières sur les projets identifiés.

Le Président précise que dans le cadre de cette convention, c'est la CCIRE en sa qualité d'aménageur qui sera porteur des biens mis en réserve.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE D'AUTORISER le Président à signer la dite convention quadripartite de mise en réserves foncières compensatoires.

Cette convention se substituera aux conventions précédemment engagées.

D'autre part, suite à l'intervention de M. BOURDAIRE, Monsieur le Président indique qu'une réunion sera organisée prochainement avec les propriétaires et les exploitants agricoles de ce secteur, la CCIRE, la SAFER et les deux Communautés de Communes pour faire le point sur ce dossier foncier.

N° 630
Droit de Prémption Urbain
Dossier Agnès GRIFFON/Gérard NOCTON
26 pour – 1 abstention

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain,

Vu le dossier présenté par Madame Agnès GRIFFON et Monsieur Gérard NOCTON tendant à la cession des parcelles ZM 48 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 5ha 30a 22ca sur ladite zone.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de ne pas faire usage du droit de préemption sur ce dossier.

N° 631
Droit de Prémption Urbain
Dossier Patrick WARNET/Nathalie NOCTON
26 pour – 1 abstention

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain,

Vu le dossier présenté par Monsieur Patrick WARNET et Madame Nathalie NOCTON tendant à la cession des parcelles ZM 4 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 63a 20ca et ZM 50 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 3ha 42a 75ca sur la dite zone.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de ne pas faire usage du droit de préemption sur ce dossier

N° 632
Droit de Prémption Urbain
Dossier Hervé BARADEL/Jérôme COULETEL
27 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain,

Vu le dossier présenté par Messieurs Hervé BARADEL et Jérôme COULETEL tendant à la cession des parcelles ZL 0174 « Les Fortes Terres » d'une superficie de 5a 45ca et ZL 0173 « Les Fortes Terres » d'une superficie de 10a 87ca à Isles sur Suipe servant d'emprise à un terrain viabilisé sur la première tranche de la zone d'activités du Val des Bois.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de ne pas faire usage du droit de préemption sur ce dossier.

N° 633
Droit de Prémption Urbain
Dossier EURL INSTITUT BLEU MARINE
27 pour

Considérant que dans le cadre de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois / Sohettes, la Communauté de Communes est titulaire d'un droit de préemption urbain,

Vu le dossier présenté par l'EURL INSTITUT BLEU MARINE tendant à la cession d'un fonds de commerce sur la dite zone pour la même activité,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de ne pas faire usage du droit de préemption sur ce dossier.

N° 634
Modification de la délégation de certaines attributions au Bureau Communautaire
27 pour

Vu la délibération n° 464 prise le 17 avril 2008 portant délégation de certaines attributions du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes,

Considérant la mise en place d'une Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) sur le secteur Val des Bois / Sohettes,

Considérant que la Communauté de Communes à, sur ce secteur, compétence pour l'usage du droit de préemption urbain.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ajouter un point supplémentaire n° 4 à la délégation donnée au Bureau Communautaire à savoir :

4°) *Décider de l'usage du Droit de Préemption Urbain sur le secteur de la Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) du Val des Bois.*

En cas de mise en œuvre du Droit de Préemption, la décision sera portée devant le Conseil Communautaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

DECIDE d'ajouter le point n° 4 suivant à la délégation donnée au Bureau Communautaire :

**DECIDER DE L'USAGE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE SECTEUR DE LA ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE (Z.A.D.) DU VAL DES BOIS.
EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU DROIT DE PREEMPTION, LA DECISION SERA PORTEE DEVANT LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

N° 635
Pôle scolaire, sportif et de services à Boulton sur Suipe
27 pour

Considérant le retard pris sur le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Vallée de la Suipe,

Considérant les problématiques d'accueil rencontrées à Boulton sur Suipe notamment au niveau périscolaire (restauration scolaire),

Considérant les investissements importants à envisager pour remettre à certaines normes les locaux actuels,

Considérant le projet de réaménagement de la Place de la Mairie de Boulton sur Suipe et de ses abords prévu dans le futur Plan Local d'urbanisme de la commune,

Monsieur le Président propose à l'assemblée,

d'engager le programme de restructuration des écoles et des locaux périscolaires de Boulton sur Suipe en commençant par la phase d'ingénierie.

A cet effet, il sollicite la procédure de recrutement d'un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage pour nous permettre de définir le programme des travaux à engager, le planning fonctionnel des opérations et les enveloppes financières qui seront nécessaires.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à lancer la procédure de recrutement d'un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage sur ce dossier.

N° 636

***Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est
Evolution du dossier***

M. Patrice MOUSEL fait le point sur l'avancement du dossier depuis le dernier conseil communautaire.

Le 9 février 2010 le Sous - Préfet de Reims nous a communiqué la démarche à entreprendre, à savoir :

- Fournir les prélèvements de sol au niveau de l'ancienne teinturerie afin d'analyser les paramètres Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et composés organiques volatils (COV) ; des recherches similaires devront être réalisées au niveau de la nappe d'eau souterraine en amont et en aval du site,
- Déterminer la superficie et la profondeur du dépôt de mâchefers potentiellement contaminés par les métaux lourds,
- Faire un prélèvement sol au droit de la zone pour analyser le paramètre PCB en cas d'identification d'emplacement de transformateurs aux PCB,
- Faire réaliser une étude quantitative des risques sanitaires (EQRS) basée sur l'usage futur, le diagnostic transmis par la mairie prévoyant l'excavation des terres polluées détectées sur le site,
- Intégrer au niveau de la faisabilité du projet la problématique liée à la présence du bras de déviation de la Suipe et de son entretien futur.

La commune de Warmeriville a donc décidé de recruter le Cabinet CEBTP pour répondre aux demandes formulées par ce courrier.

Le rendu de l'étude est prévu pour la première quinzaine d'avril 2010.

Monsieur MOUSEL précise qu'il faudra également obtenir du Foyer Rémois la cession des parcelles concernés par le projet qui est normalement subordonnée à l'arrêté de cessation d'activités du site HARMEL. Un courrier a été adressé par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe au Foyer Rémois allant dans ce sens le 11 février 2010.

Un certificat d'urbanisme a également été demandé par la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe sur ces parcelles le 11 février 2010.

Compte tenu de ces éléments, M. KERHARO indique que l'échéance maximale à retenir pour prendre la décision concernant le maintien du groupe scolaire et périscolaire sur le site HARMEL est fixée au Conseil Communautaire prévu le 10 mai 2010.

Suite à une rencontre avec son Président, il a été sollicité également auprès du SIEPRUR un délai supplémentaire pour conserver le bénéfice de la subvention régionale de 1,2 M d'euros qui nous a été attribuée au titre du Contrat de Pays et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2010.

D'autre part, M. MOUSEL indique que, compte tenu d'une procédure de Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) désormais envisagée pour continuer sur ce dossier, des démarches sont entreprises pour recruter un Assistant à la Maîtrise d'Ouvrage.

Dans le cadre d'une procédure de Marchés A Procédure Adaptée (MAPA), la commission a examiné les 8 réponses reçues et a souhaité que certains points des offres proposées soient précisés par les candidats avant de finaliser les notations.

Ce dossier une fois ajusté sera de nouveau présenté à la commission Patrimoine pour qu'elle propose un candidat à retenir en Conseil Communautaire.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND NOTE et VALIDE le fait que la décision finale concernant l'implantation sur le site HARMEL soit prise impérativement pour le 10 mai 2010 au plus tard.

N° 637

Délégations exercées par le Président

Le Conseil communautaire est informé des délégations exercées par le Président au titre de la délibération n° 465 du 17 avril 2008.

- ✓ *Une convention a été passée en date du 17 décembre 2009 avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) dont la délégation régionale est à Reims 21 rue Dieu Lumière représentée par Monsieur Jean-Claude PHILBERT d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, pour assurer la prise en charge d'un stage d'approfondissement animateur faisant partie de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) de Monsieur Mathieu COQUART pour une durée de 6 jours pour 48 heures de formation qui s'est déroulée à Reims du 19 décembre au 24 décembre 2009.
(arrêté 2010/02 du 15 janvier 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 15 janvier 2010 avec l'Institut Michel Fandre Centre de Rééducation et d'Education Spécialisée pour la Vision, l'Audition et le Langage, dont le siège est à Reims 51 rue Léon Mathieu représenté par son Directeur Monsieur Loïc HAFFAY d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, pour assurer l'accueil de l'enfant Quentin GODARD né le 15 octobre 2007 10 rue du Bois Marie-Mesnil à Boulton sur Suipe.
(arrêté 2010/03 du 18 janvier 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 14 janvier 2010 entre l'organisme de formation COURS MINERVE dont le siège est à PARIS 37 cours de Vincennes représentée par son Directeur Général d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO Président, Madame Violaine BAUSSERON Directrice de l'école maternelle de Bazancourt et Mademoiselle Julie GILLOT d'autre part, qui effectuera un stage dans le cadre du CAP PETITE ENFANCE pour la période du 25 janvier au 21 mai 2010.
(arrêté 2010/05 du 18 janvier 2010)*

- ✓ *Une convention a été passée en date du 6 janvier 2010 entre l'Etablissement catholique SAINT ANDRE 33 rue Raymond Guyot à Reims représenté par son Directeur Monsieur Joël DELATOUR d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, et Mademoiselle Mélanie VERDURE d'autre part qui effectuera un stage à la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville pour la période du 1^{er} février au 5 février 2010.
(arrêté 2009/06 du 25 janvier 2010)*
- ✓ *Un accord d'indemnisation a été signé en date du 2 février 2010 entre Monsieur et Madame Jean-Pierre DETOUCHE, Madame Françoise DETOUCHE gérante de la SCEA LES EPINETTES d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président d'autre part, pour l'indemnisation, la résiliation de bail, la renonciation à droit de préemption concernant la parcelle ZB 93partie lieudit « La Fosse Pichet » à Warmeriville.
(arrêté 2010/07 du 4 février 2010)*
- ✓ *Une convention a été signée en date du 4 février 2010 entre Monsieur Laurent CHARPENTIER domicilié à Isles sur Suipe 26 bis route de Rethel d'une part et la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, d'autre part, concernant l'indemnisation pour pertes de récoltes sur la parcelle ZD 62 pour 1 hectare 48 ares et 04 centiares.
(arrêté 2010/09 du 5 février 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 4 décembre 2009 entre le Lycée Polyvalent Privé Saint Michel 39 rue Martin Peller à Reims représenté par Monsieur Eric BOUCHET chef d'établissement d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, Madame Marie CUBERO directrice de la crèche « Les P'tits Boults » 1 rue de la Filature à Boults sur Suipe et Mademoiselle Maéva ROUYER d'autre part, qui effectuera un stage dans le cadre du BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES pour la période du 15 mars 2010 au 3 avril 2010.
(arrêté 2010/10 du 9 février 2010)*
- ✓ *Une convention a été passée en date du 4 février 2010 entre l'Institut Régional de formation des puéricultrices 45 rue Cognacq Jay à Reims représenté par Monsieur MECHELANGELI Directeur Général d'une part, la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe 19 rue Gustave Haguenin à Bazancourt représentée par Monsieur Yannick KERHARO, Président, Madame Blandine GERADIN, directrice de la crèche « Graines de Malice » à Warmeriville et Mademoiselle Aurélie MORTIER d'autre part qui effectuera un stage dans le cadre de sa formation pour la période du 15 février 2010 au 14 mars 2010.
(arrêté 2010/11 du 9 février 2010)*

N° 638
Informations et questions diverses

Le Conseil Communautaire prend note des points suivants :

- Monsieur le Président indique à l'assemblée que pour faire suite à notre demande, le Conseil Général a modifié la capacité d'accueil de la structure « Les P'tits Boults » à Boulton sur Suipe dans les conditions suivantes :

« le multi-accueil « Les P'tits Boults » est agréé pour accueillir 25 enfants âgés de moins de 4 ans avec un agrément modulé selon les tranches horaires suivantes :

de 7h30 à 8h30 : 15 enfants

de 8h30 à 17h30 : 25 enfants

de 17h30 à 18h30 : 12 enfants

les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et

de 7h30 à 8h30 : 8 enfants

de 8h30 à 17h30 : 20 enfants

de 17h30 à 18h30 : 8 enfants

les mercredis »

- Madame DELAPLACE souhaite savoir où en est la réflexion sur les accueils en restauration scolaires des enfants de moins de 4 ans suite à la délibération du mois d'octobre 2009,
- Monsieur KERHARO l'informe que ce dossier sera étudié par la commission scolaire et périscolaire le 1^{er} mars 2010 et le Conseil Communautaire aura à se prononcer au mois de mars 2010. Rien n'a donc été décidé contrairement à certaines informations qui ont pu circuler sur ce dossier.
- Monsieur RIFFE souhaite qu'une réunion puisse être mise en place pour présenter les nouvelles dispositions fiscales liées à la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.).

Cette demande sera prise en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50 le lundi 22 février 2010.